

DIRE AUTREMENT, AGIR AUTREMENT

LORS D'UNE INTERVENTION POLICIÈRE



Coordination et rédaction

La direction des services éducatifs complémentaires
et de l'intervention en milieu défavorisé (DSECIMD)

Direction générale des services de soutien et d'expertise (DGSSE)

Secteur du Soutien aux élèves, à la pédagogie
et aux services à l'enseignement (SEPSE)

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

L'outil DIRE AUTREMENT, AGIR AUTREMENT lors d'une intervention policière
est la propriété du ministère de l'Éducation (MEQ).

Le présent document et tout le matériel qui l'accompagne ne peuvent être
reproduits, en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans
l'autorisation écrite du MEQ.

education.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-88598-6 (PDF)
(Édition anglaise : ISBN 978-2-550-88599-3)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	3
DESCRIPTION DE LA TROUSSE	4
POPULATION CIBLE	4
OBJECTIFS DE LA TROUSSE	4
OBJECTIFS DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT	4
CONSIGNES POUR L'ANIMATION	5
Rencontre préalable entre les acteurs des milieux policier et scolaire	5
Partage des rôles et responsabilités des animateurs	5
OUTILS	6
Fiche d'animation	6
Formulaire d'appréciation de l'activité	6
DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION	6
SYNOPSIS DE LA CAPSULE VIDÉO	6
PARTIE 1 :	3
Dénouement négatif	3
PARTIE 2 :	4
Réponses aux préoccupations de Sarah	4
PARTIE 3 :	5
Dénouement positif	5
GLOSSAIRE	6
REMERCIEMENTS	7

CONTEXTE

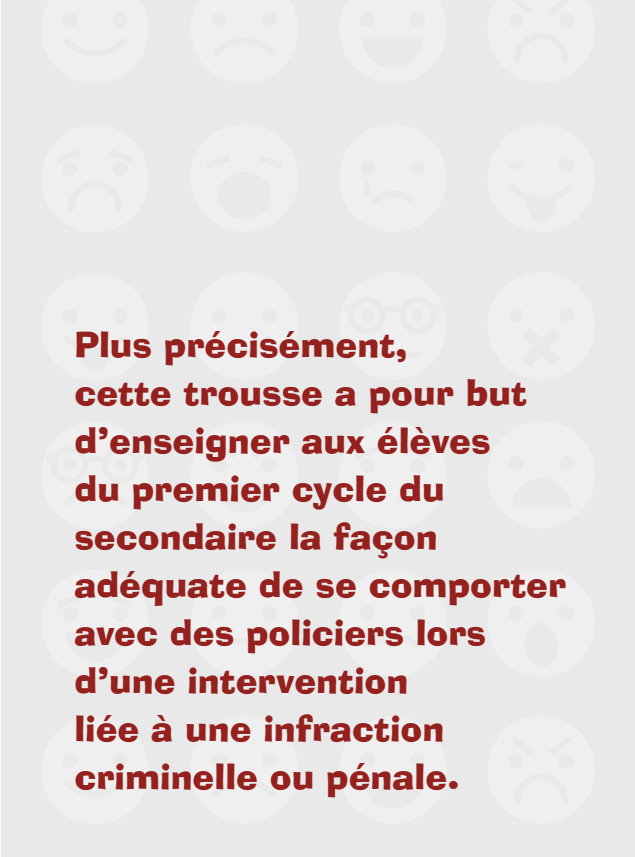
La trousse *DIRE AUTREMENT, AGIR AUTREMENT* lors d'une intervention policière est un outil de prévention. Elle vise à sensibiliser les jeunes aux comportements attendus en présence de policiers en vue de maintenir des relations empreintes de civisme.

Le nom de la trousse reflète l'intention de préparer les jeunes à dire et à faire les bonnes choses lors d'une intervention policière, de manière à prévenir les escalades de comportements inappropriés.

Cette initiative fait suite à une orientation du Cadre de référence sur la présence policière dans les établissements d'enseignement, lequel invite les services policiers à s'associer au milieu scolaire pour réaliser des activités de prévention. Parmi les stratégies proposées, il est notamment question de promouvoir l'enseignement du comportement approprié à adopter avec un policier au cours d'une intervention policière menée en réponse à une plainte.

La production de cette trousse s'inscrit dans la mission des établissements d'enseignement et celle des services policiers du Québec. Les établissements d'enseignement ont en effet un rôle important à jouer dans l'éducation à la citoyenneté des jeunes par le développement d'attitudes et de comportements sociaux responsables. Ces habiletés, associées au « vivre-ensemble », doivent pouvoir se transposer à l'extérieur de l'école, dans tous les milieux de vie de l'élève, notamment dans un contexte d'application des lois et règlements. Pour leur part, les services de police ont pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime ainsi que de faire respecter les lois et règlements en vigueur. Les initiatives en matière d'éducation au civisme paraissent un moyen judicieux pour favoriser le bon déroulement des interventions policières.

Partager l'expertise de différents acteurs permet de faire les choses autrement grâce à des approches et à des regards distincts et de maximiser ainsi l'efficacité des actions. C'est pourquoi les milieux scolaire et policier ont choisi de se concerter et de combiner leurs efforts pour offrir cette trousse de sensibilisation.



Plus précisément, cette trousse a pour but d'enseigner aux élèves du premier cycle du secondaire la façon adéquate de se comporter avec des policiers lors d'une intervention liée à une infraction criminelle ou pénale.

DESCRIPTION DE LA TROUSSE

La trousse de sensibilisation *DIRE AUTREMENT, AGIR AUTREMENT lors d'une intervention policière* est un outil de prévention bilingue (français et anglais) conçu pour l'ensemble des élèves des écoles secondaires du Québec. Réalisée par le ministère de l'Éducation, en partenariat avec divers acteurs du milieu policier, cette trousse se veut représentative des pratiques des services de police du Québec. Elle comporte :

- ✓ Une capsule vidéo de 17 min 48 s;
- ✓ Un document d'accompagnement pour l'animation qui comprend :
 - une fiche d'animation,
 - un formulaire d'appréciation de l'activité remis aux élèves

POPULATION CIBLE

La trousse de sensibilisation est destinée aux élèves du premier cycle (1^{re} et 2^e secondaire) des écoles secondaires publiques et privées du Québec francophones et anglophones.

OBJECTIFS DE LA TROUSSE

La trousse, vise à promouvoir le maintien de relations empreintes de civisme et renseigne les élèves sur :

- ✓ la façon adéquate de se comporter avec un policier lors d'une intervention relative à une infraction criminelle ou pénale;
- ✓ les risques qu'il y a à protester (ex. : s'opposer, argumenter) lors d'une intervention policière et la perception que les policiers peuvent avoir d'une telle protestation;
- ✓ les conséquences possibles des comportements non souhaités;
- ✓ les recours existants pour les contrevenants.

OBJECTIFS DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

Le présent document d'accompagnement complète la capsule vidéo de la trousse. Il a été conçu pour répondre aux objectifs suivants :

- ✓ Aider à expliquer et à approfondir l'information véhiculée dans la capsule vidéo pour en favoriser la rétention;
- ✓ Faciliter la coanimation de la présentation à l'aide d'indications fournies dans la fiche d'animation.

CONSIGNES POUR L'ANIMATION

La trousse de sensibilisation *DIRE AUTREMENT, AGIR AUTREMENT* lors d'une intervention policière est destinée à être diffusée dans les écoles secondaires publiques et privées du Québec. Le leadership entourant son usage revient au milieu scolaire. La trousse est utilisée dans le cadre d'une activité pédagogique réalisée conjointement par un membre du personnel scolaire et un policier ou une policière. Cette coanimation est essentielle à l'atteinte des objectifs poursuivis.

RENCONTRE PRÉALABLE ENTRE LES ACTEURS DES MILIEUX POLICIER ET SCOLAIRE

Avant d'utiliser la trousse, il est recommandé de prévoir une rencontre entre la direction de l'école et les éventuels animateurs du milieu scolaire (membres du personnel enseignant, de soutien ou professionnel) et du milieu policier. Ensemble, ils pourront s'entendre sur les modalités de diffusion de la capsule vidéo et les détails de l'animation.

Cette rencontre sera l'occasion de déterminer :

- ✓ le niveau scolaire de la classe rencontrée ;
- ✓ le lieu de la diffusion (classe ou amphithéâtre), en fonction du nombre de jeunes rencontrés – *il est préférable de diffuser la capsule vidéo auprès d'un nombre restreint de jeunes, en classe, pour favoriser la participation des élèves ;*
- ✓ la date, l'heure et la matière scolaire choisies pour la présentation de la capsule vidéo ;
- ✓ le matériel nécessaire pour la présentation, soit *l'équipement requis pour la projection de la capsule vidéo, la fiche d'animation et un nombre suffisant d'exemplaires du formulaire d'appréciation de l'activité ;*
- ✓ le partage des séquences d'animation ;
- ✓ les questions optionnelles à prioriser en fonction du temps disponible.

PARTAGE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ANIMATEURS

Pour les membres du personnel scolaire :

Présenter la vidéo, animer les échanges et susciter la réflexion des jeunes.

Pour les policiers : Fournir les renseignements relevant de leur champ d'expertise relativement à la façon adéquate de se comporter lors d'une intervention policière et établir des liens entre les observations formulées par les participants.

Puisque les réponses aux différentes questions potentielles des élèves sont présentées dans la capsule vidéo ou dans la fiche, l'animation relative à ces questions peut revenir à l'un ou l'autre des animateurs, selon son niveau d'aisance avec le contenu proposé.

Pour bien se préparer aux questions éventuelles des élèves, le policier devrait prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans sa municipalité concernant l'interdiction de faire de la planche à roulette.

OUTILS

FICHE D'ANIMATION

La fiche d'animation présente les informations (questions et réponses) qui seront transmises par les animateurs lors des interactions avec les élèves.

- ✓ Elle précise le moment et le contenu des interactions des animateurs avec les élèves lors du visionnement de la capsule vidéo;
- ✓ Elle indique à quels moments les intervenants de la vidéo répondent de façon précise aux questions et donnent des précisions sur le sujet;
- ✓ Elle décrit la nature des interventions des animateurs (questions complémentaires ou optionnelles et leurs réponses).

FORMULAIRE D'APPRÉCIATION DE L'ACTIVITÉ

Ce formulaire vise à vérifier l'atteinte des objectifs de la trousse de sensibilisation. Les animateurs peuvent convenir de faire remplir le formulaire à la fin de l'activité ou, idéalement, quelques jours après celle-ci. Ce formulaire, anonyme, ne fera pas l'objet d'une compilation à des fins statistiques. Toutefois, les animateurs pourront le récupérer.

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

Le déroulement de l'activité est conçu en fonction d'une durée d'environ 60 minutes. Des questions optionnelles sont proposées pour les périodes plus longues (75 minutes).

SYNOPSIS DE LA CAPSULE VIDÉO

Le scénario de la capsule vidéo comporte trois parties. La première met en situation des jeunes et des policiers et mène à un dénouement négatif. Dans la deuxième, des intervenants présentent des explications sur le scénario. Enfin, la troisième partie reprend la même mise en situation en proposant un dénouement positif et dépeint les comportements attendus des jeunes lors d'une intervention policière.

PARTIE 1 :

DÉNOUEMENT NÉGATIF

Présente des comportements qui sont non attendus chez les jeunes et qui contribuent à envenimer la situation :

- ✓ Les jeunes sont impolis et insultent les policiers.
- ✓ Le contrevenant (Samuel) refuse de s'identifier.
- ✓ Le contrevenant (Samuel) tente de quitter les lieux.
- ✓ Les jeunes entourent les policiers et s'approchent trop près d'eux.
- ✓ Les amis du contrevenant (Samuel) se mêlent de l'intervention policière et lui donnent de mauvais conseils :
 - Laura invite Samuel à s'en aller ;
 - Mathieu lui dit de ne pas se laisser faire.
- ✓ Mathieu entrave le travail de l'agent Brabant, le confronte et le pousse.
- ✓ Les jeunes ne suivent pas les directives des policiers :
 - lorsque ces derniers demandent au contrevenant (Samuel) de donner son identité ;
 - lorsqu'ils informent le contrevenant (Samuel) qu'il ne peut pas quitter les lieux ;
 - lorsqu'ils demandent à Mathieu de reculer.

Présente les conséquences des comportements non attendus :

- ✓ La situation prend de l'ampleur et dégénère :
 - Les policiers doivent demander du renfort ;
 - Le contrevenant (Samuel) est arrêté alors que l'intention initiale était de remettre un constat d'infraction ;
 - Son ami (Mathieu) est aussi arrêté après s'être interposé dans une intervention qui ne le concernait pas.

Présente les préoccupations des deux témoins :

- ✓ Sarah et Stéphanie observent l'intervention policière et s'interrogent sur sa légitimité.

PARTIE 2:

RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS DE SARAH

Présente les préoccupations de Sarah et permet de réaliser les objectifs de la présente trousse:

1. Pourquoi les policiers sont-ils intervenus auprès des jeunes?
«Après tout, les jeunes étaient juste en train de faire de la planche à roulettes; ils ne faisaient rien de mal!»
2. Pourquoi les policiers n'ont-ils pas seulement donné un avertissement?
«Les jeunes ne faisaient rien de criminel, ils ne faisaient que s'amuser!»
3. Qu'est-ce qui se passe si quelqu'un refuse de donner son identité et tente de s'en aller?
4. «Tout ça pour une simple histoire de planche à roulettes. Ça me paraît excessif. Et puis est-ce qu'ils avaient le droit de les arrêter?»
5. Pourquoi Mathieu a-t-il été arrêté? «Il voulait seulement aider son ami. Il n'a même pas fait mal au policier!»
6. «J'aimerais bien savoir ce qui va arriver après les arrestations?»
7. Si Samuel n'est pas d'accord avec la décision du policier de lui donner un constat d'infraction, que peut-il faire?
8. Pourquoi faire confiance à la justice? «Les policiers ont-ils eux aussi des règles à respecter?»
9. Qu'est-ce que les jeunes peuvent faire s'ils pensent que les policiers ont abusé de leur pouvoir?

Quatre intervenants répondent aux différentes questions dans la capsule vidéo:

- **Une avocate du Directeur des poursuites criminelles et pénales;**
- **Un policier de la Sûreté du Québec;**
- **Un policier du Service de police de la Ville de Montréal;**
- **Une policière du Service de police de l'agglomération de Longueuil.**

PARTIE 3:

DÉNOUEMENT POSITIF

Présente les comportements attendus chez les jeunes :

- ✓ Les jeunes sont polis et suivent les directives des policiers.
- ✓ Le contrevenant donne son identité aux policiers et reste sur les lieux.
- ✓ Les jeunes gardent une distance sécuritaire à l'endroit des policiers.
- ✓ Les amis restent à l'écart et exercent une influence positive sur la situation.

Présente les conséquences des comportements attendus :

- ✓ La situation se règle sans prendre une ampleur menant à des conséquences négatives :
 - Les policiers n'ont pas à faire appel à du renfort ;
 - Aucune arrestation n'est effectuée ;
 - La situation n'est pas dérangeante pour les témoins ;
 - Les policiers ont le temps d'expliquer au contrevenant comment contester son constat d'infraction.

GLOSSAIRE

Il est possible que certains termes à connotation juridique utilisés dans la trousse de sensibilisation soient moins familiers aux élèves. Les définitions suivantes pourront servir de référence au besoin. Elles ont été simplifiées pour une compréhension plus facile.

Avis d'audition

Convocation de la cour visant à entendre la cause d'une personne qui désire contester un constat d'infraction.

Code criminel

Livre qui contient les comportements interdits par la loi au Canada et les peines imposées par les juges pour chaque infraction criminelle.

Comparution

Première étape d'un dossier devant la cour, où il est possible de plaider coupable ou non coupable à l'infraction reprochée.

Constat d'infraction

Aussi appelé « contravention » ou « ticket », il est remis à un contrevenant à la suite d'un manquement à un règlement municipal ou au Code de la sécurité routière. Il précise, entre autres, la nature de l'infraction et le montant de l'amende à payer.

Contrevenant

Personne qui transgresse une interdiction.

Détenu

Personne privée de sa liberté à la suite d'une intervention policière.

Dossier criminel (dossier d'adolescent)

Fichier qui fait état notamment des condamnations pénales d'un individu. Aussi appelé « casier judiciaire ».

Entrave au travail d'un policier

Fait de nuire au travail d'un policier (ex. : refuser de dire son identité à la suite d'une infraction, donner un faux nom, bloquer le chemin d'un policier, obstruer la vue d'un policier avec un cellulaire).

Règlements municipaux

Liste des comportements interdits par une municipalité. En cas d'infraction, un constat d'infraction est remis au contrevenant.

Sentence

Peine imposée par un juge quand un accusé est reconnu responsable de l'infraction qui lui est reprochée.

Voies de fait

Fait d'attaquer ou d'agresser une personne sans son consentement (ex. : pousser ou frapper quelqu'un, cracher sur quelqu'un).

Pour approfondir les notions juridiques présentées dans la trousse de sensibilisation, il est possible de consulter le site Web de l'organisme de simplification, de vulgarisation et d'éducation juridique Éducaloi (www.educaloi.qc.ca).

REMERCIEMENTS

DISTRIBUTION DES RÔLES

Acteurs

Samuel: Francis Brière
Mathieu: Hubert Lysiak
Thomas: Tristan Gratton
Laura: Laura Floresco
Sarah: Gabrielle Dupé
Stéphanie: Naomi Robert

Service de police de la Ville de Montréal

Agent Mathieu Labelle (voix répartiteur)
Policier: agent Jean-Pierre Brabant
Policière: agente Natasha Brosseau
Policier en renfort: agent Frank Mancini
Policier en renfort: agent Martin Décarie

Consultants en emploi de la force

Sûreté du Québec

Sergent Martin Lechasseur

Intervenants

Service de police de la Ville de Montréal

Agent Jean-Pierre Brabant

Sûreté du Québec

Sergent Daniel Thibaudeau

Service de police de l'agglomération de Longueuil

Agente Jacqueline Pierre

Directeur des poursuites criminelles et pénales

M^e Sophie Lamarre

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Communications

Les 7 péchés

Directeur

Robert Langlais

Productrice déléguée

Lucie Rocheleau

Collaborateurs

Réalisateur

Daniel Filteau

Assistant-réalisateur

Michel Siry

Scénariste

Gaetan Chabot

Monteur

Daniel Filteau

Directeur photo

Bernard Fougères

Preneur de son

Harry Zafrany

Éclairagiste et assistant-caméraman

Alexandre Labrèche

Opératrice de télésoffleur

Louise Rivard

Voix hors champ

Agente Jacqueline Pierre

ÉQUIPE DE PRODUCTION (SUITE)

Idée originale

Sergente Danielle Abel-Normandin

Groupe Paradoxe

Assistants de production

Pier-Luc Dugas
Éric Leblanc

Comité directeur

Ministère de l'Éducation

Danielle Marquis
Rosalie Poulin
Cynthia Richard
Paula St-Arnaud
Jean-François Giguère
Manon Fortin

Ministère de la Sécurité publique

(Direction de la prévention et de la lutte
contre la criminalité)
Daniel Rochette
Martin Cossette
Geneviève Trépanier

Sûreté du Québec

Sergent Pierre Renaud
Sergente Dany Charette
Sergente Sabrina St-Amand

Service de police de la Ville de Montréal

Sergente Danielle Abel-Normandin

Association des directeurs de police du Québec

Jean-Pierre Larose
Capitaine Benoit Desautels

École nationale de police du Québec

Jean-Marie Richard

Comité de relecture

Service de police de la Ville de Montréal

Agente Manon Vouligny
Agent Stéphane Eid
Agente Julie Prince Dagenais
Nathalie Michaud
M^e Caroline Brisebois

Sûreté du Québec

Agente Marie-France Gadbois
Agente Kim Barré
Sergent Martin Lechasseur

Équipe d'Éducaloi

Ministère de l'Éducation

Paula St-Arnaud

Directeur des poursuites criminelles et pénales

M^e Sophie Lamarre



**DIRE AUTREMENT,
AGIR AUTREMENT**
LORS D'UNE INTERVENTION POLICIÈRE

